

Voise

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte rendu n°8 : réunion publique n°2, le mardi 17 janvier – 20h00

Objets de la réunion :

- I. Présentation du diagnostic et des 1^{ers} enjeux
- II. Echange : question / réponse

Environ 30 personnes sont présentes dans la salle.

Mme Le Maire ouvre la séance.

I. Présentation du diagnostic et des 1^{ers} enjeux

Le bureau d'études présente le calendrier prévisionnel, le diagnostic et les 1^{ers} enjeux.

Les thèmes exposés sont :

- Repères et cadrage
- Obligations de compatibilité et de prise en compte
- Etat initial de l'environnement
- Paysage
- Enquête agricole
- Développement urbain
- Dynamique socio-économiques
- Les 1^{ers} enjeux de Voise

II. Questions / réponses

Q : à quoi sert la Trame Verte et Bleue ?

R : le travail sur la trame verte et bleue est une obligation réglementaire. La Région Centre a réalisé une étude (SRCE) qui recense les corridors écologiques et qui précise que les communes, à l'échelle de leur PLU doivent affiner ce travail de recensement et de protection. Le PLU doit également rétablir, lorsque cela est possible, les continuités écologiques.

Q : Voise est-elle impactée par la future autoroute ?

R : non

Q : quand le PLU sera-t-il applicable ?

R : en 2018. Dans l'attente c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique.

Q : et les mares ?

R : le PLU peut protéger et recenser les mares ainsi que les patrimoines paysager et bâti.